



COMMENT CRÉER SON COMPTE FAMILLE SUR L'ESPACE CITOYEN ?

L'espace Citoyen vous permet d'ajouter un co-représentant, vos enfants et vos contacts sur votre compte afin de faciliter vos démarches ainsi que celles de votre famille.

Vous voulez créer votre compte famille ?

Retrouvez ci-après la marche à suivre en fonction de votre situation : vous avez déjà un compte sur l'espace citoyen (vous avez un compte si vous avez déjà réservé des activités en ligne) ou vous n'avez pas encore de compte sur l'espace citoyen.

- Vous avez déjà un compte sur l'espace citoyen
- Vous n'avez pas encore de compte sur l'espace citoyen

■ VOUS AVEZ DÉJÀ UN COMPTE SUR L'ESPACE CITOYEN

Si vous avez déjà réservé des activités, votre compte existe sûrement déjà. Vous pouvez contacter le service qui vous fournira une «CLE» à saisir dans votre profil afin de faire remonter les membres de votre famille.

Pour contacter les services municipaux :

Service Seniors : 01 45 11 65 17 ou service.seniors@mairie-saint-maur.com

Service Jeunesse : 01 48 86 05 56 ou relai.jeunesse@mairie-saint-maur.com

Service Animation : 01 48 86 41 15 ou saint-maur.animation@mairie-saint-maur.com

Comment faire ?

1 Se connecter au portail (<https://www.espace-citoyens.net/saintmaurdesfosses/>) puis cliquer sur le bouton «PROFIL».



2 Aller sur le dernier écran pour saisir la «clé» dans le champ «SERVICE CLE - ENFANCE».

MODIFICATION DU PROFIL DE VOTRE ESPACE PERSONNEL

A screenshot of a web page for profile modification. At the top right is a blue 'AUTHENTIFICATION' button. Below it is a horizontal navigation bar with icons for Home, Profile, Messages, and a mobile phone. The main content area is titled 'SERVICES' and contains explanatory text about service keys. At the bottom, there is a form with the label 'Service Clé' and a sub-label 'Enfance' followed by an empty input field.

SERVICES

Vous avez la possibilité de saisir les clés d'accès à différents services proposés sur le portail.

La clé d'accès à un service vous est fournie par ce dernier si vous y êtes connus.

Cette saisie vous permet d'accéder à l'ensemble des démarches et publications fournies par le service.

Vous serez en mesure de renseigner ultérieurement ces informations dans la 'modification de votre Espace' si vous n'avez pas la possibilité de les saisir immédiatement.

Service Clé
Enfance

Une fois cette clé entrée et validée, la rubrique « Ma famille » apparaît sous votre tableau de bord.

■ VOUS N'AVEZ PAS ENCORE DE COMPTE SUR L'ESPACE CITOYEN

1^{ère} étape : Création de votre compte

1 Connexion au portail :

<https://www.espace-citoyens.net/saintmaurdesfosses/>

2 Création du profil en cliquant sur «CREER MON ESPACE».

JE N'AI PAS D'ESPACE

Créez votre espace personnel qui vous donnera accès au tableau de bord de vos demandes existantes, à votre espace de stockage sécurisé et à d'autres fonctionnalités facilitant votre relation avec la mairie.

Créer mon espace

3 Remplir toutes les informations demandées. Les informations obligatoires sont notées d'un « * ». Pour passer d'un écran à l'autre, il faut cliquer sur le bouton rose en bas à droite de l'écran.

4 Lorsque vous avez renseigné toutes les informations, vous pouvez valider.

5 Vous recevez un mail d'activation qui contient un lien sur lequel vous devez cliquer pour finaliser la création de votre compte.

2^{ème} étape : Ajout des membres de votre famille

Une fois votre compte activé, vous pouvez ajouter les membres de votre famille.

1 Se connecter à son compte.

2 Cliquer sur «ENTOURAGE».



3 Cliquer sur le bouton «AJOUTER À MON ENTOURAGE ENFANCE» pour ouvrir la démarche d'ajout des membres de la famille qui peuvent être le co-représentant, des enfants nés ou à naître, des contacts.

MON ENTOURAGE

Informations

Vous retrouvez ici l'ensemble des membres de l'entourage que vous avez déclarés auprès des différents services de votre ville.

Vous pouvez vérifier ou créer de nouveaux membres.

*Avec mon espace,
je me facilite la ville !*



MON ENTOURAGE CONNU PAR LE SERVICE : ENFANCE



4 Remplir les éléments demandés et valider la démarche.

Une fois reçue par les services, la demande sera traitée pour enregistrer votre famille. Après traitement et validation de votre demande, la rubrique « Ma famille » apparaîtra sous votre tableau de bord et vous pourrez utiliser le portail pour toutes les activités réservables en ligne.